

bation du Parlement lorsqu'ils seraient déposés sur le bureau de la Chambre; mais quant à la masse, le gouvernement s'est réservé le pouvoir absolu et sans contrôle de faire des règlements, et nous trouvons une suite de règlements qui se succèdent avec presque autant de rapidité, quoiqu'avec une symétrie moins rigoureuse, que les tableaux que présente le kaléidoscope. La courte devise que nous avons adoptée, d'année en année, pour le Nord-Ouest, a été "la terre pour le colon, le prix pour le public"; et, après nous être opposés, comme nous l'avons fait, bien qu'infructueusement, à la vente des terres à d'autres conditions qu'à la condition de les coloniser; après avoir prétendu encore que si vous deviez vendre autrement qu'à cette condition, vous deviez le faire argent comptant seulement; après avoir proposé en vain des résolutions dans ce sens pendant deux sessions, nous nous sommes aperçus que le gouvernement avait en partie concédé ces terres. Nous nous sommes aperçus que ce qui avait été proposé a été appliqué au simple particulier; s'il veut acheter pour d'autres fins que pour coloniser, il est obligé de payer argent comptant. Mais ce qui est bon pour le spéculateur particulier, est bon pour une société de spéculateurs, et la société de spéculateurs, en vertu d'une catégorie de règlements peut encore en tout cas, acheter à crédit. Je crains beaucoup que l'effet des derniers règlements, sous des rapports importants, ne soit de nous écarter de cette devise d'une façon encore plus sérieuse, pour introduire un système de grandes sociétés de spéculateurs et d'entremetteurs qui recevront du colon une somme plus forte que celle que le trésor reçoit, et de retarder, de cette façon, la colonisation pendant longtemps et causer de grandes pertes au colon.

Nous avons à examiner les règlements concernant les terres arables, les terres à pâturages, les terres boisées, les terrains houillers et miniers et les emplacements de villes.

Tous ces règlements sont de la plus haute importance et l'on ne peut faire mieux que d'en parler à présent, en attendant que les règlements nous soient présentés pour que nous puissions les discuter avec avantage dans tous leurs détails.

Au nombre des questions auxquelles le discours ne fait pas allusion, se trouve l'exercice par le gouvernement du pouvoir discrétionnaire de désaveu, et nous voyons dans les journaux que d'autres causes sont maintenant pendantes devant le Conseil ou les ministres, et que l'on songe sérieusement à suivre le même programme. Je crois qu'il serait avantageux au parlement, pendant cette session, de discuter cette question. Il est de la plus haute importance que nous nous entendions sur les principes—applicables, cela va sans dire, à toutes les provinces, car elles ont toutes le même intérêt dans la question, principes, d'après lesquels le désaveu devrait être exercé—il est, dis-je, de la plus grande importance que nous nous entendions sur les principes et que nous décidions, non dans un sens étroit, mais dans un sens large, dans un sens qui, s'il faut que le gouvernement agisse ainsi, ne fera pas de la confédération une illusion et un leurre, et qui amènera cette union fédérale qui était autrefois et qui, je suppose, est encore, le rêve de l'honorable premier ministre.

Nous avons d'autres questions. Nous avons vu le ministre des finances lancer une petite circulaire, non, deux, non, trois petites circulaires, dont chacune était un correctif de l'autre, circulaires que, je me permettrai de le dire, le parlement a cru être au-delà des bornes de son pouvoir, lorsqu'il l'a autorisé à lancer des circulaires. Celles dont je parle demandent des états concernant les affaires privées des banques. Il a aussi fait autre chose. On nous a dit l'année dernière qu'il était tout à fait impossible, sans abaisser la dignité du parlement, sans insulter les représentants du peuple, de leur donner des renseignements avant que la Chambre se réunît, avant que le discours du Trône fût approuvé, avant que le document lui-même fût déposé sur le bureau qui est près d'ici, on nous a dit, dis-je, qu'il était tout-à-fait impossible de donner des renseigne-

ments au sujet des détails d'un grand contrat que l'on devait demander aux députés d'adopter à quelques jours de la date où ils en ont été informés.

Cependant, jusqu'à quel point se conforme-t-on au respect dû aux représentants du peuple lorsqu'on annonce aux assemblées publiques des électeurs, des mois avant la réunion du parlement, quel doit être le programme du gouvernement dans une question importante, lorsque l'on leur dit distinctement et franchement que les taxes sur le thé et le café doivent être enlevées et que le discours du Trône ne contient pas un mot à ce sujet. Il est vrai, j'ai entendu souvent l'honorable ministre dire, lorsqu'on lui demandait d'avance, ce qu'il allait faire au sujet des taxes: "Je ne puis pas vous le dire tant que mon budget ne sera pas présenté. Il ne conviendrait pas de dire même un seul mot." Mais il a changé d'opinion, et le changement est si radical, si révolutionnaire que bien qu'il soit tout à fait décidé à ne rien nous révéler à ce sujet avant qu'il fasse son exposé financier, il fait en sorte que tout le reste du monde en connaisse tout le contenu longtemps avant qu'il soit prononcé. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que l'honorable ministre, sous ce rapport, semble avoir été animé des meilleures intentions envers le commerce et que le commerce ne paraît pas les apprécier. Je suis heureux de voir qu'il est tout à fait disposé, après discussion avec ceux qui s'occupent du commerce, à changer encore quelque chose si cela convient. Quoiqu'il n'ait rien dit au parlement à ce sujet, je remarque—une lettre adressée à une personne de Montréal et publiée dans les journaux me l'apprend—qu'il déclare aujourd'hui que s'il est de leur intérêt de prolonger la crise, il remettra à deux mois encore l'abolition des droits. Lorsque les marchands se plaignent que le commerce est paralysé, qu'un long retard fait surgir de nouvelles difficultés, et lorsqu'ils désirent voir cesser le malaise, l'honorable ministre leur demande d'attendre encore deux mois et laisse encore pendant deux mois subsister cet état de choses. Je suppose que c'est parce qu'il n'a pas encore fini cette correspondance, que le discours ne nous parle pas de cette question. On nous en parlera sans doute, et les honorables députés qui se sont réjouis et qui se réjouissent aujourd'hui, au sujet du surplus, et qui glorifient le gouvernement, de l'avoir donné, glorifieront immédiatement après le gouvernement d'avoir aboli les taxes. Tout d'abord, il nous demandent de les bénir parce que les taxes ont produit des fruits, et maintenant on va nous demander de les bénir parce qu'ils ont aboli de nouveaux taxes.

Je me rappelle l'histoire d'un homme que l'on a vu, un jour d'été où il faisait une chaleur accablante, monter une côte à pic avec une perche sur les épaules. Un de ses amis le rencontra et lui dit: "Pourquoi montez-vous cette lourde perche, puisqu'il y en a un grand nombre là-haut?" Il répondit: "Il est fatiguant de monter ce fardeau, mais quelle jouissance j'éprouverai quand je le déposerai au haut de la côte!" Tel est l'avis du ministre. Il impose les taxes: c'était une bonne chose et un grand bienfait. Il les abolit: c'est encore une chose magnifique et un plus grand bienfait. Ce surplus sans doute est considérable, et le changement apporté dans le tarif, changement que le ministre a annoncé comme étant fait dans le sens d'une réduction des taxes, est ce que nous lui avons suggéré à la dernière session. Nous avons dit que le surplus ne devait pas être si élevé, et que les taxes devaient être légères. On nous a déclaré que ce que nous demandions était prématuré, qu'il serait temps de parler de réduire les taxes dans deux ou trois ans d'ici. Néanmoins, nous sommes heureux de reconnaître que, dans ce cas, il n'a fallu que quelques mois pour opérer cette réduction et qu'à la session suivante l'honorable ministre propose que cette réduction se réalise.

Comme je l'ai dit, ce surplus a été produit par un surcroît de taxes; il n'est pas le résultat d'une consommation anormale de marchandises importées. A tout événement, la consommation n'a pas excédé de beaucoup, en somme, si